



**MODEL AIR CLUB DE L'ARDENNE**  
A.S.B.L. Siège Social : rue d'Orgéo, 54 à 6880 BERTRIX  
N° d'entreprise : N° 418758403.

## **Bienvenue au club !**

Le Model Air Club de L'Ardenne vous souhaite la bienvenue et vous remercie de l'avoir choisi pour pratiquer une discipline vieille de 130 ans « La Petite Aviation », aujourd'hui appelé l'aéromodélisme.

Les maquettes et les modèles réduits perfectionnés d'engins volants sont apparus il y a plus d'un siècle. Pourtant, presque parallèlement au développement de l'aviation, ce furent les modèles réduits d'avions qui passionnèrent les amateurs d'hier et d'aujourd'hui, plus nombreux d'année en année. L'histoire de l'aéromodélisme se confond d'ailleurs souvent avec celle de l'aviation.

Notre club vous propose un panorama exemplaire de l'aéromodélisme ; maquettes volantes, semi-maquettes, vol libre, vol circulaire, vol radiocommandé, du planeur à l'hélicoptère ainsi que l'écologie des nouveaux membres. Il s'adresse tout autant au modéliste chevronné qu'au débutant.

Le choix d'un modèle et de l'équipement est souvent un véritable casse-tête pour le candidat aéromodéliste. La fantastique évolution des matériaux disponibles sur le marché ces dernières années n'a cependant rien changé aux règles fondamentales d'un bon modèle de début ou d'entraînement. Des modèles créés il y a 30 ans, voire plus, connaissent toujours aujourd'hui un réel engouement chez les débutants : l'important étant de vouloir réaliser un modèle facile à construire, facile à faire voler même si la qualité d'exécution laisse un peu à désirer ; le réglage ne doit pas demander une trop grande finesse, comme cela est généralement le cas avec des modèles de concours.

Enfin une longue expérience de l'aéromodélisme nous a appris à ne pas nous enthousiasmer trop vite d'un nouveau matériel, d'une nouvelle technique : trop souvent la « nouveauté du siècle » se révèle décevante à l'usage et tombe rapidement dans l'oubli.

Le premier but du M.A.C.A. est d'offrir à ses membres un espace de loisir et de détente, qui moyennant le respect de quelques règles élémentaires de savoir-vivre et de sécurité, leur permettra de pratiquer leur hobby favori tout au long de l'année, dans une ambiance décontractée et de franche camaraderie.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de longues heures de vol, mais n'oubliez surtout pas d'apporter votre bonne humeur !

A bientôt sur le terrain

**Règlement d'ordre Intérieur & Règlement de vol.**  
**Entrée en vigueur au 01/01/2005 – Mise à jour au 11/02/2023**

Par son adhésion au club et le paiement de sa cotisation, **chaque membre s'engage à lire et à respecter le présent règlement.**

Un exemplaire du présent règlement sera adressé par mail à tous les membres, **ceux-ci devront également s'inscrire dans le registre des membres et le signer.**

*Art 1. Accès au terrain :*

Le site est situé à Bertrix au lieu-dit « La Pélette » (voir le plan ci-annexé).

Le club est accessible tous les jours de 07h à 22h.

**Les vols sont autorisés, sans dépasser le coucher du soleil, les samedis, dimanches et jours fériés légaux.**

**En cas de vol en dehors des samedis, dimanches et jours fériés, il est impératif de contacter le 02/44212 34 (« Location Office – Front Desk » de la 260 Cie Mun de Jéhonville).**

**Attention, ce numéro n'est joignable que pendant les heures de service (08h30-15h00).**

S'assurer également qu'il n'y ait pas de NOTAM sur notre périmètre de vol (zone militaire de Jéhonville). Le lien du site est : <https://ops.skeyes.be>

Tout membre invitant sera personnellement responsable de son invité.

Les membres mineurs d'âge exercent l'aéromodélisme seront sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux. A cette fin toute demande d'affiliation d'un mineur d'âge doit être signée par ceux-ci.

Tout membre désireux de faire évoluer un modèle RC doit être en possession d'un brevet A ou supérieur et avoir 14 ans révolus pour voler seul sur un terrain d'Aéromodélisme.

*Art 2.*

En cas de non-respect de ce règlement par un modéliste, tout autre membre peut lui demander de quitter le terrain. Il en irait de même pour tout membre dont l'attitude ou les agissements pourraient présenter un danger ou une atteinte à la bienséance et au Fair-play.

Toute personne surprise en flagrant délit de déprédation au terrain et/ou à ses installations sera immédiatement exclue du club et plainte sera déposée.

*Art 3.*

Les véhicules seront stationnés uniquement à l'emplacement prévu « Zone parking » (Voir plan du site).

Les véhicules seront ensuite évacués et stationnés dans la zone appropriée.

L'ASBL ne pourra en aucun cas être tenue responsable de quelque accident que ce soit.

#### *Art 4. Conditions de vols :*

En complément de l'Art.1, le club est ouvert à toutes les disciplines de l'aéromodélisme (moteur ou non), à tous les membres affiliés à l'AAM ou VML, aux invités ainsi qu'aux modélistes de passage en règle d'assurance et de licence de vol fournies par une Fédération d'Aéromodélisme.

**Il est strictement interdit d'être sous influence de l'alcool et de substances illicites avant et pendant le vol.**

Tous membres du club doivent soumettre leurs modèles à une mesure de bruit et de pesage, déclarer les résultats à l'AAM par le biais de l'espace personnel de chacun.

Les modèles évoluant sur le terrain seront conformes aux règlements édités par l'AAM et l'AR. du 26/12/2022.

Remarque : pas plus de 5 appareils maximum en même temps en vol.

Seuls les pilotes ont le droit de se rendre sur la piste, éventuellement accompagnés de leur élève ou leur aide mécanicien. Une fois la manœuvre effectuée, ils devront immédiatement dégager la piste.

***L'assurance de l'AAM couvre les dégâts éventuels mais il est fortement recommandé de se garantir par une assurance de type familiale avec mention spéciale pour la pratique de l'aéromodélisme.***

#### *Art 5.*

Le club dispose d'examineurs aptes à décerner une attestation de brevet A et B, conformément aux dispositions de l'AR. du 26/12/2022, d'application au 01/01/2023.

Ce brevet apparaît sur la carte de membre annuelle. Elle est valable dans tous les clubs de l'AAM et VLM et peut être exigée lors d'une participation à un concours ou à un Air Show.

La carte de membre est à télécharger sur le site de l'AAM par le biais de votre profil.

#### *Art 6.*

Les membres du CA ont tout pouvoir quant à la gestion d'éventuels litiges ou transgressions aux règles de sécurité.

Au cas où la majorité des membres du club présents sur le terrain estimeraient qu'un engin présente un réel danger, ils sont en droit d'en interdire son utilisation.

#### *Art 7.*

Une zone de préparation des modèles est située au-delà de la barrière de sécurité.

Les visiteurs et le public ne peuvent en aucun cas franchir cette barrière.

Une attention particulière est requise en cas de présence d'enfants sur le site.

Seuls les modélistes et leur assistant seront autorisés à pénétrer sur la zone de préparation.

Les réglages et les essais moteurs se feront toujours nez vers la piste.

#### *Art 8.*

Les émetteurs en 2.4Ghz devront être conformes à l'AR. du 26/12/2022 (SPF mobilité et transport).

Pour les anciens émetteurs fonctionnant dans la bande des 35Mhz et des 40Mhz, les fréquences de l'émetteur seront conformes aux fréquences autorisées.

Avant chaque mise sous tension d'un émetteur 35 ou 40Mhz, il est impératif de s'assurer auprès des autres modélistes que la fréquence utilisée est libre et l'afficher sur un tableau mis à disposition à cet effet.

Si la fréquence est occupée il ne devra en aucun cas allumer son émetteur sous peine d'engager sa responsabilité pleine et entière quant aux dégâts occasionnés.

Il aura à cœur de libérer toute fréquence qui n'est plus employée.

Un écart de 0.20 Mhz est requis.

L'utilisation de télécommande du type « jouet » est interdite sur l'ensemble du site.

Des exceptions pourront être faites nonobstant le respect intégral des règles de sécurité édictées par le club et tout danger d'emploi écarté.

**Pour des raisons évidentes de sécurité**, nous demandons aux membres situés dans **un rayon de +/- 5 Km** (à vol d'oiseau) autour du terrain, d'éviter autant que possible d'activer leurs émetteurs à domicile. Votre fréquence FM est peut-être utilisée sur le terrain.

Si pour une question de réglage vous êtes obligé de le faire, restez à l'intérieur et ne déployez surtout pas l'antenne.

Il est interdit de faire évoluer un modèle en dehors d'un terrain d'aéromodélisme agréé, à fortiori dans son jardin.

Toute infraction fera l'objet de plainte auprès des autorités et des sanctions pourront être prises par le comité.

#### *Art 9.*

Tous les vols se feront toujours, et sans aucune dérogation que ce soit, dans l'espace aérien situé au-delà du bord de piste (voir plan en annexe)

Aucun vol n'est autorisé au-dessus du public ni au dessus de la zone de préparation.

Il est strictement interdit de traverser la piste pour piloter de l'autre côté.

De même, il est strictement interdit de décoller face à la zone parking avion.

Tous les pilotes se tiendront groupés sur la pelouse jouxtant la piste, le pilote décollant ou atterrissant se portera légèrement en avant de ses camarades après les avoir prévenus de sa manœuvre.

Le pilote pénétrant sur la piste demandera la permission au chef de piste ou aux pilotes en cours d'évolution.

En cas d'atterrissage, de touch and go, de passage rapide bas ou de problème il préviendra les pilotes présents.

#### *Art 10.*

##### Le Clubhouse :

Ce local est à la disposition de tous les membres du MACA.

Le Clubhouse comporte trois parties : le local « social », le local « technique » et les sanitaires.

La trousse de secours (premiers soins) se trouve dans le local « social ».

Il va de soi que chaque membre est responsable de la propreté et du rangement des installations. Une gestion en « bon père de famille » est attendue de tous.

Afin de préserver le mobilier du local « social », l'assemblage ou le paramétrage d'un modèle réduit se fera uniquement dans le local technique.

Seuls les membres du comité sont autorisés à activer ou désactiver les appareillages électriques (groupe électrogène, frigo, panneaux photovoltaïques) ou à gaz (chauffage, frigo) présents dans les locaux.

Lorsque vous quittez le Clubhouse, veillez à bien verrouiller les fenêtres coulissantes, à repositionner les volets métalliques et à fermer à clé la porte d'entrée.

Chaque membre peut obtenir une clé d'entrée auprès du secrétariat moyennant une caution de 20 EUR. La clé est personnelle et ne peut être prêtée.

##### Le conteneur « logistique » :

Ce conteneur, attenant au Clubhouse, est prévu pour stocker le tracteur-tondeuse ainsi que tout le matériel extérieur (tonnelles, parasols, chaises, tables, barbecue, carburant tondeuse et groupe électrogène, etc.)

## **Déclaration de confidentialité du « Model Air Club De l'Ardenne Bertrix » Dénommé « MACA »**

Ayant traité à l'application du Règlement EU 2016/679 du 27 avril 2016 concernant la protection des personnes et des biens en relation avec le traitement des données :

Vos données personnelles sont utilisées par le « Model Air Club De l'Ardenne » et transmises à l'Association d'Aéromodélisme (AAM). Elles ne seront jamais transmises sans votre permission à des tiers à des fins commerciales. Le « Model Air Club De l'Ardenne » s'engage à utiliser ces données avec précaution, de manière sécurisée et responsable.

### **Collecte et traitement des données personnelles**

Dans la « Demande d'affiliation » nous vous demandons un nombre restreint d'informations personnelles telles que vos nom, prénom, nationalité, adresse, lieu et date de naissance, numéros de téléphone fixe et mobile et adresse e-mail. Ces données servent à des fins administratives telles que : inscription dans la liste des membres, détermination de la catégorie comme membre, invitations à des manifestations spécifiques, envoi de bulletins ou messages. Ces données sont reprises dans le fichier des membres du « Model Air Club De l'Ardenne ». L'utilisation de vos données personnelles est limitée au minimum nécessaire pour les applications citées ci-dessus.

### **Divulgence de données personnelles à des parties tierces**

Notre banque de données n'est pas accessible par des tiers, y compris par les autres membres du « Model Air Club De l'Ardenne » et non plus via le site internet du « Model Air Club De l'Ardenne ». Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers, à moins que ce ne soit nécessaire pour la réalisation des objectifs pour lesquels elles sont fournies. C'est pourquoi elles sont transmises à l'association d'aéromodélisme (AAM) qui les traite aux fins suivantes :

Afin que vous puissiez participer aux activités de l'AAM, de la Ligue Belge d'Aéromodélisme (LBA) et de la Fédération Aéronautique Internationale (FAI), soit la réalisation de l'objet social du « Model Air Club De l'Ardenne »

Afin que « Model Air Club De l'Ardenne » puisse vous envoyer des informations concernant l'aéromodélisme via des newsletters ou des courriels ou par courrier postal.

Afin de pouvoir répondre à des exigences légales (mesures de bruit, qualification, etc)

### **Mineurs**

Nous ne traitons les données de personnes de moins de 18 ans qu'après avoir obtenu l'autorisation écrite du parent ou du représentant légal.

### **Protection des données personnelles**

Le « Model Air Club De l'Ardenne » a pris les mesures techniques et organisationnelles pour protéger la banque de données dans laquelle vos données sont reprises, contre tout accès et utilisation non autorisés ainsi que contre la perte ou le vol de vos données. Au cas où vos données seraient l'objet d'une fuite de données, vous en seriez avertis dans les plus brefs délais.

Le « Model Air Club De l'Ardenne » est responsable de vos données personnelles. Si vous avez des questions après la prise de connaissance de cette déclaration de confidentialité, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de l'asbl « Model Air Club De l'Ardenne »,  
Email club : [macabertrix@gmail.com](mailto:macabertrix@gmail.com)

## **Photographies**

Des photos d'ambiance ou de groupe peuvent être prises lors des activités au sein du « Model Air Club De l'Ardenne ». Les membres sont informés que ces photos peuvent paraître dans des rapports et documents internes ou sur le site du « Model Air Club De l'Ardenne », ainsi que dans les publications de l'Association d'Aéromodélisme, asbl. à laquelle le « Model Air Club De l'Ardenne » est membre associé.

## **Votre choix de confidentialité**

Dans votre « Demande d'affiliation », vous avez la possibilité d'indiquer que vos numéros de téléphone et de GSM ne soient pas repris dans la liste des membres.

## **Votre droit à la consultation, à la correction et à la suppression de vos données**

Vous disposez d'un droit de consultation, de correction et suppression concernant vos données. Il suffit d'envoyer à cet effet une demande datée et signée au secrétariat du « Model Air Club De l'Ardenne » accompagnée d'une copie de votre carte d'identité. Sinon, le « Model Air Club De l'Ardenne » conserve les données des membres 15 ans après qu'on ne soit plus membre ou jusqu'au décès.

## **Autorité pour la protection des données**

Si vous avez une plainte concernant la gestion de vos données personnelles, nous vous demandons de prendre contact avec le « Model Air Club De l'Ardenne ». Vous avez toujours le droit d'introduire une plainte auprès de l'autorité en charge de la protection des données. Pour la Belgique, c'est la Commission de la Protection de la Vie Privée qui est l'autorité de contrôle en la matière.

## **Politique de confidentialité concernant notre site internet**

Vous pouvez consulter notre site internet [www.macabertrix.be](http://www.macabertrix.be) sans communiquer vos données personnelles.

Nous enregistrons des données concernant la connexion que vous réalisez avec notre site internet et concernant le logiciel et l'appareil que vous utilisez à cet effet. Ces informations contiennent notamment votre adresse IP, le moment auquel vous vous connectez, le type de navigateur, la marque d'appareil et les pages que vous visitez. Ces données sont utilisées à des fins statistiques et d'analyses de la manière de surfer des visiteurs, ceci afin d'améliorer la qualité de notre site et de nos services. Ces informations peuvent également être utilisées pour adapter l'offre sur le site à de nouveaux besoins potentiels.

Lorsque vous vous connectez à [www.macabertrix.be](http://www.macabertrix.be), un ou plusieurs « cookies » peuvent être installés dans votre navigateur. Ceci nous permet de vous reconnaître comme visiteur de notre site et d'améliorer la qualité de nos services.

Le site internet du « Model Air Club De l'Ardenne » contient des liens vers des sites internet qui ne sont pas gérés par le « Model Air Club De l'Ardenne ». Ces liens vous sont communiqués à titre d'information. Nous vous recommandons lors de votre visite à ces sites, de prendre minutieusement connaissance de leur politique de confidentialité.

## **Modifications de cette Déclaration de confidentialité**

Le « Model Air Club De l'Ardenne » peut modifier cette déclaration de confidentialité. Une annonce sera effectuée sur le site internet du « Model Air Club De l'Ardenne » quand des modifications entrent en vigueur.

Établi en mars 2019.

## Renseignements Généraux à Respecter par les Membres

### Accréditation du terrain en Classe III.

#### Catégorie de modèle et immatriculations.

En matière de définition des catégories de modèles, les membres reconnaissent qu'ils suivent les recommandations de l'AR. du 26/12/2022, qui règle l'exercice de notre sport.

Ce dernier précise que tout aéromodèle télécommandé ou non, doit être dûment immatriculé. L'immatriculation de tous modèles se fera sur base de la licence ainsi que le n° UAS de l'AAM et devra être réalisée avec des caractères d'une hauteur minimum de 25 mm.

Les modèles de compétition destinés au vol d'intérieur et les maquettes exactes de compétition peuvent déroger à cette règle, tout en respectant les règles FAI.

#### Nuisances sonores :

Les modèles doivent impérativement répondre à la norme de bruit fixée par l'AR. du 26/12/2022, à savoir :

83 dB maximum en période de jour (07h à 19h du lundi au samedi inclus).  
Distance D à l'habitat en mètres (500 à 600) pour l'aéronef.

1 Aéromodèle	2 Aéromodèles	3 Aéromodèles	4 Aéromodèles	5 Aéromodèles
83 dB	82 dB	80 dB	79 dB	78 dB

78 dB maximum en période de transition (19h à 22h), les dimanches et jours fériés.  
Distance D à l'habitat en mètres (500 à 600) pour l'aéronef.

1 Aéromodèle	2 Aéromodèles	3 Aéromodèles	4 Aéromodèles	5 Aéromodèles
78 dB	75 dB	73 dB	72 dB	71 dB

#### Contraintes de vol :

Les modèles modifiés, réparés ou nouveaux devront être présentés dans les plus brefs délais au contrôle sonore effectué par le mandaté.

A noter, pas plus de 5 appareils maximum en même temps.

L'altitude maximum est fixée à 120 mètres.

L'éloignement (distance) maximum du centre géométrique de la piste est fixé à 400m.

La zone située au Sud-Ouest de l'axe de la piste est interdite de survol (voir plan).



## La vie du club

Nous bénéficions d'un site magnifique. Hormis les règles élémentaires de propreté et de savoir vivre, il va de soi que ce site demande un minimum d'entretien tout au long de l'année. Le comité organise et gère les besoins liés à l'entretien ; les membres auront à cœur de répondre aux sollicitations du comité.

Respectez la propreté du site, utilisez les poubelles ou mieux, emportez vos déchets, n'oubliez pas de tout ramasser, pensez à la tondeuse qui pourrait être gravement endommagée par négligence.

En cas de perte accidentelle de contrôle d'un modèle, et afin de ne pas endommager les cultures éventuelles, une seule personne sera en principe autorisée à assurer sa récupération. Les litiges qui pourraient se produire entre un membre et le (les) propriétaire(s) de ce terrain doivent être abordés avec calme et sérénité. A défaut, le conseil d'administration du club déléguera une ou plusieurs personnes auprès du propriétaire pour négocier un éventuel dédommagement.

Les modèles modifiés, réparés ou nouveaux devront être présentés dans les plus bref délais au contrôle sonore effectué par le mandaté. Le propriétaire prendra contact avec celui-ci pour obtenir un rendez-vous pour effectuer le contrôle. Dans cette démarche le commissaire au bruit vérifiera la conformité de l'appareil promis au vol. Son avis n'engagera en aucune façon sa responsabilité. Le propriétaire reste responsable de la conformité et du bon état de son aéronef. Le sens d'utilisation de la piste se fera en fonction du vent. En cas de vent nul, le sens d'utilisation de celle-ci sera dans la montée.

**Il est interdit de décoller du et vers le parking avions même en cas de vent de travers.**

Les modélistes employant un sandow ou un treuil veilleront à installer leur matériel en concertation avec les autres pilotes, afin de gêner le moins possible le trafic de la piste d'envol. Le club peut assurer une formation de pilotage élémentaire. Les moniteurs font cela à titre bénévole et ne seront donc jamais responsables des accidents dûs à l'élève lorsque ce dernier a les commandes. Il est également possible d'être assisté lors du premier vol et la prise en main d'un nouveau modèle. Dans ce cas, le moniteur effectuera avec vous le contrôle complet du modèle, il vérifiera les réglages de base et procédera aux tests radio indispensables. Si le moniteur est chargé du premier vol, il ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dégâts éventuels occasionnés au modèle.

Les membres intéressés prendront contact avec un des moniteurs du club.

Pour des raisons évidentes de sécurité et de suivi, nous demandons de ne pas changer de moniteur en cours de formation.

Une fois par an, le comité convoque tous les membres pour une Assemblée Générale. A cette occasion, le bilan des activités et des comptes du club pour la période écoulée sera présenté aux membres et de nouveaux objectifs seront fixés pour la saison suivante.

**Tous les membres effectifs sont tenus d'assister à l'Assemblée Générale.**

**Les anciens modélistes sont là avec leur expérience. Servez-vous-en !**

**L'expérience est une longue suite d'erreurs.**

**Une copie de ce règlement sera conservée par le secrétaire.**

**Un exemplaire sera remis à chaque membre.**



**MODEL AIR CLUB DE L'ARDENNE**

A.S.B.L. Siège Social : rue d'Orgéo, 54 à 6880 BERTRIX  
N° d'entreprise : N° 418758403.

***Président :*** HENROTTIN Michel, rue de Saupont 19 à 6880 BERTRIX.  
**Tél : 0497 / 604 704**

***Trésorier :*** CRAPS Lionel, rue d'Orgéo, 54 à 6880 BERTRIX.  
**Tél : 0477/23 14 37**

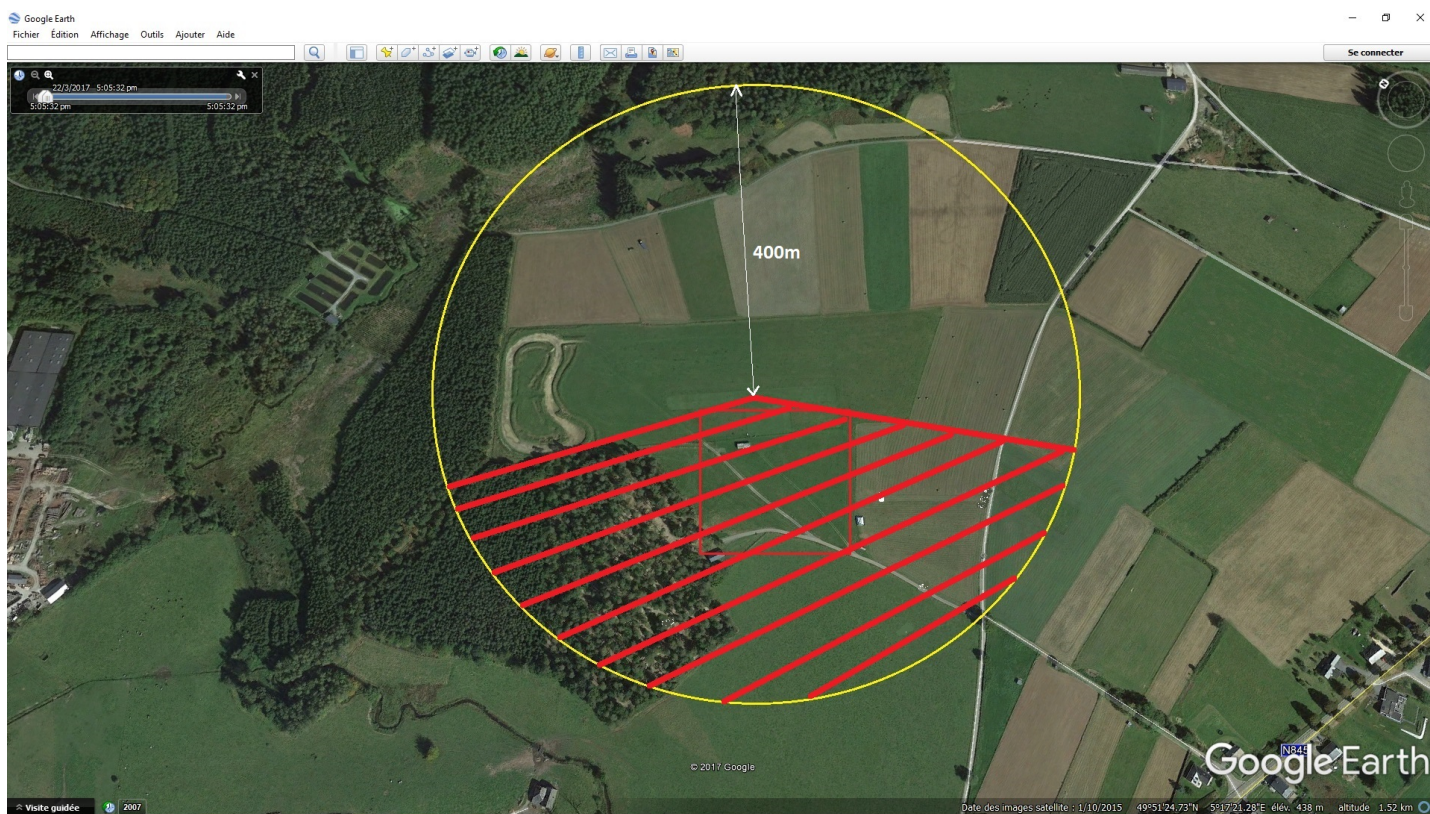
***Secrétaire :*** STIENEN Michael, rue de L'A-De-L'A, 11 à 6880 BERTRIX.  
**Tél : 0475/63 79 35**

***Administrateurs :*** COLLOT Michel  
JOSEPH Philippe  
SCHEPENS Daniel  
NAVARRE Christian

## Les différentes zones sur le terrain



## Zone de vol



## Plan d'accès

